

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 20 novembre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., VENUAT J., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs : AUGIAT J.C. (pouvoir à Mr DUBREUIL A.), PICARELLI V. (pouvoir à Mme VENUAT J.), CHABROL J.E. (pouvoir à Mr ABRANOWITCH S.), NOWAK P., NURY S.

L'ordre du jour était le suivant

- ✓ Présentation des conclusions de l'étude sur le village d'art d'Huriel par le cabinet Dextéris
- ✓ Dépôt de candidature pour l'octroi du label « Ville et Métiers d'Arts » à la commune d'Huriel
- ✓ Présentation des propositions d'œuvre d'art à implanter à Huriel et Courçais
- ✓ Renouvellement des contrats aidés de Mme DUMAS (chargée de l'accueil des chalets de Treignat) et Mme TETE (secrétariat)
- ✓ Point sur la prise de compétence « Point Info Tourisme »
- ✓ Point sur le chantier de la Rue des Arts
- ✓ Questions diverses

Présentation des conclusions de l'étude sur le village d'art par le cabinet DEXTERIS

Monsieur KOSIANSKI du cabinet DEXTERIS présente les conclusions de son étude (ci-jointe) qui comporte 8 objectifs :

- informer et faire participer les habitants
- mettre en place des actions à destination des scolaires
- promouvoir le village d'art et la Rue des Arts auprès du milieu professionnel
- favoriser le développement économique des ateliers
- attirer le public à Huriel
- diffuser le public vers les ateliers et le territoire
- encourager la rencontre, la fédération et les projets collectifs des ateliers
- mettre en place une instance de dialogue et de pilotage et mobiliser les partenariats.

Ces différents objectifs sont déclinés en actions (ci-jointes) qui devront être examinées par le Conseil Communautaire et feront éventuellement l'objet de demandes de subvention.

Lors des débats qui ont suivi cette présentation, différentes remarques ont été faites :

- la nécessité de mettre en valeur la commande publique (à travers les œuvres d'art) réalisée sur le territoire qui s'avère exceptionnelle à l'échelon français
- attirer l'attention des artisans d'art locaux afin qu'ils communiquent sur les travaux qui leur sont confiés sur le territoire
- le besoin d'accentuer l'accompagnement économique des artisans afin de pérenniser leur installation

- la nécessité d'atteindre le seuil de 15 artisans d'art à Huriel (9 actuellement) pour assurer la lisibilité et l'attractivité du village d'art

Le Président propose de solliciter Monsieur KOSIANSKI sur un prolongement de son accompagnement sur une durée à définir. Par ailleurs, une visite du village de Sauveterre de Rouergue sera proposée aux délégués du Conseil Communautaire afin de prendre connaissance d'une expérimentation similaire sur un autre territoire.

Candidature pour l'octroi du label « ville et métiers d'arts » à Huriel

La candidature à ce label suppose de remplir les conditions suivantes :

- favoriser le développement des Métiers d'Art dans la ville notamment par l'aménagement d'ateliers d'accueil, la création de pépinières pour les jeunes créateurs, la mise en valeur de l'espace urbain (sculptures dans la ville, espaces jeu, etc)
- organiser des campagnes d'informations et de promotion des Métiers d'Art
- assurer la pérennité des savoir-faire : musés, films, vidéos
- développer le tourisme culturel : visites et circuits à thème, journées « portes ouvertes »
- favoriser les actions d'éveil en faveur des scolaires : ateliers de sensibilisation, classes métiers d'art
- accompagner les actions de formation des professionnels : octroi de bourses, subvention à des écoles, création d'école technique et de centres de formation.

Cette labellisation outre le fait qu'elle permettra de bénéficier de la dynamique du réseau devrait par ailleurs booster la reconnaissance du village d'art sur le plan local.

Plusieurs délégués font part de la suspension de leur accord par rapport à cette candidature tant qu'ils n'auront pas d'éléments probants sur l'avenir de la carrière d'Archignat et sur la menace d'un trafic important de camions dans le bourg d'Huriel.

Après un vote, le Conseil Communautaire décide de valider ce projet de candidature avec 19 voix pour et 7 abstentions.

Présentation des propositions d'œuvres d'art à planter à Huriel et Courçais

La commission a retenu deux œuvres :

- A Courçais : thème « la Pierre qui danse »

Proposition d'une œuvre de Christophe POENCET, demeurant à Tronget, qui est diplômé d'expression plastique et qui est sculpteur.

- A Huriel : Thème : « identité du territoire, patrimoine et métiers d'art

Proposition d'une œuvre de Mme Meier, céramiste à Huriel.

Après avoir vu les œuvres, le Conseil Communautaire valide cette proposition avec 23 voix pour, 2 voix contre et une abstention

Renouvellement des contrats du personnel

Le Conseil Communautaire valide la prolongation des contrats suivants :

- Agnès TETE (accueil Communauté de Communes et secrétariat) : contrat aidé : prolongation d'un an.
- Marie-Line DUMAS (accueil et entretien des chalets de Treignat) : contrat de 16 heures par mois : prolongation d'un an.

Compétence « Point Info Tourisme »

- Les locaux : 2 solutions
 - la location

Le principe est que « le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens nécessaires à son exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachées ». Cela signifie que la commune d'Huriel doit mettre à disposition de la Communauté de Communes les locaux. En contrepartie, celle-ci doit reprendre les obligations de la commune et notamment les emprunts existants.

Une location est donc possible. Le prix est à voir avec la commune.

- l'acquisition par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Les locaux du PIT ont fait l'objet d'une évaluation par les services des domaines à 63 000 €. Cette information étant très récente, une négociation doit être engagée avec la commune.

- Le personnel

Le principe est que dans le cadre d'un transfert de compétence, le personnel communal peut :

- **soit être transféré à l'EPCI** : le transfert implique que le personnel est directement employé par l'EPCI. Il n'a plus de lien avec son ancienne collectivité ;
- **soit être mis à disposition de l'EPCI** : la mise à disposition implique que le personnel reste employé et rémunéré par sa commune de rattachement historique. Le temps où il est mis à disposition de l'EPCI, il est placé sous les ordres du président de l'EPCI. L'EPCI rembourse à la commune, par convention, le temps de travail effectué par ce personnel sur les compétences communautaires (pour lesquelles il a été mis à disposition).

Après examen des tâches effectuées par l'employée actuelle Mme Julie BESANCON, il apparaît que son temps pourrait être réparti comme suit :

- 46 % de son temps continuerait à être consacré à des missions pour la commune d'Huriel
- 54 % de son temps serait consacré aux tâches du PIT

Le Président fait donc lecture du projet de convention précisant les conditions de mise à disposition de Mme BESANCON par la commune d'Huriel. Il est validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Actuellement, différents scénarii d'ouverture du PIT sont en cours en considérant qu'il y aura deux employés à temps plein. En effet, l'idée serait de recruter en plus de Mme Julie BESANCON et de Melle Emilie COQUELUT (qui travaille aujourd'hui à mi temps avec le Val de Cher) une personne en contrat avenir qui travaillerait à la fois pour le PIT et qui effectuerait en plus les visites de la Toque (participation de la commune à cet emploi à hauteur de 50 %). L'ouverture du PIT le week-end en saison estivale rend

la tâche compliquée. L'amplitude d'ouverture à cette saison s'avère importante et doit pouvoir se concilier avec les temps de travail et les temps de pause obligatoires.

Point sur le chantier de la Rue des arts

Les travaux avancent selon le calendrier prévu et devraient s'achever au printemps (mars ou avril). La réalisation des réseaux a été reportée en début d'année pour ne pas gêner le déroulement du chantier.

Mme Jane GALLEAZZI demande que soit utilisé la mosaïque existante sur le site qui a été conservée par la mairie afin qu'elle puisse être intégrée au porche.

Les 8, 9 et 10 avril 2015 se déroulera à Huriel en partenariat avec la Mission Accueil du Conseil Général, une session « accueil » d'artisans d'art. Une quinzaine de postulants aux ateliers identifiés sur toute la France seront reçus pendant 3 jours et visiteront le territoire.

Question diverses

✓ Relais Services Publics

La réalisation d'une porte en aluminium étant prévue dans ce chantier, Monsieur DUMONTET fait part des 3 devis obtenus :

- Entreprise DAUMIN : 3 078,40 € HT
- Entreprise FEUILLADE : 3 845,00 € HT
- Entreprise CLEMENT : 5 162,00 € HT

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de l'entreprise DAUMIN.

✓ Signalétique : mise en place de lutrins

Le programme de signalétique du territoire prévoyait la réalisation de lutrins explicatifs posés au pied du patrimoine classé Monument Historique. Il est donc fait la proposition suivante :

- Archignat : chapelle de Frontenat (domaine privé) et la fontaine
- Chazemais : église classée
- Courçais : blason sur le porche de l'église
- Huriel : toque et église : 2 lutrins
- La Chapelaude : église
- Saint Désiré : église et chapelle Sainte Agathe : 2 lutrins
- Saint Eloy d'Allier : château de la Roche Guillebaud
- Saint Martinien : la Croix du Peux
- Saint Palais : vitrail et statue de l'église
- Saint Sauvier : chapelle
- Treignat : tombeau et le Lion
- Viplaix : clocher

✓ Atelier du ferronnier d'art : montant du projet 140 310 € HT

Ce dossier a déjà reçu un accord de subvention au titre de la DETR d'un montant de 49 109 €.

Le Président explique néanmoins que Monsieur LAPPARA a, semble-t-il, cessé son activité artisanale bien qu'il n'ait officiellement donné aucune information à ce sujet. En conséquence, la question se pose de la poursuite du projet d'atelier.

Le Conseil Communautaire, considérant le besoin en atelier adapté à des métiers d'art plus bruyants et nécessitant un éloignement des habitations, décide de poursuivre cette opération à l'unanimité moins une voix contre.

L'annonce du départ en retraite de Monsieur SOLE, architecte de l'opération, entraîne cependant un certain nombre de complications pour le déroulement du projet.

Après consultation de l'ordre des architectes, des services de Mairie Conseil et de l'ADIL, il s'avère en effet que la retraite n'est pas analysée comme un cas de défaillance de la maîtrise d'œuvre. Il est donc légalement impossible de relancer une mission de maîtrise d'œuvre uniquement sur la partie restante.

Deux solutions apparaissent :

- ne pas utiliser les services d'un architecte ce qui au stade de la mission est possible pour prendre un conducteur de travaux. Néanmoins, les informations obtenues de l'ARDTA semblent indiquer qu'il s'agit d'une solution compliquée à mettre en œuvre car il est difficile de trouver un conducteur de travaux et le coût devrait s'avérer identique à celui d'un architecte.
- relancer une maîtrise d'œuvre complète et négocier avec l'architecte les conditions de sa mission.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu décide de relancer une mission de maîtrise d'œuvre complète.

✓ Gîte handicap : montant du projet 598 000 € HT

Ce projet bénéficie aujourd'hui des accords de subvention suivants :

- DETR : 179 400 €
- Conseil Général acquis : 109 180 €

Une demande anticipée de subvention au Conseil Régional de 179 820 € au titre du futur Contrat Auvergne + a été déposée. La procédure s'avère néanmoins bloquée jusqu'au début de l'année dans l'attente de l'accord du Conseil Régional sur la stratégie du Pays.

En conséquence, et pour ne pas perdre la subvention acquise de l'Etat, le Président propose de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et de solliciter un accusé de réception de dossier de la Région pour ne pas se priver son aide financière lors du démarrage du Contrat Auvergne+.

Le Conseil Communautaire accepte cette décision à l'unanimité moins une voix.

✓ Information sur la réforme territoriale

Le Président fait part de sa participation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Les informations délivrées semblent indiquer un assouplissement des seuils de population tenant compte des densités de population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 18 décembre 2014 à 18 H 00 à Huriel.